

Formulaire d'inscription

Club 2 Poney

Club 1

Club Elite

Amateur 2

Cavalier

| | |
|------------------------|--|
| Nom : | |
| Prénom : | |
| Numéro de licence : | |
| Identifiant Facebook : | |
| Email : | |

Cheval

| | |
|-----------|--|
| Nom : | |
| N° SIRE : | |

La validation de l'inscription par son paiement vaut autorisation du droit à l'image pour l'évènement!

Tarif : 10 € par épreuve, règlement par virement vers le compte :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
EQUITABLE-CORSE

Domiciliation
SG CALVI (00254)
AV CHRISTOPHE COLOMB
20260 CALVI

Référence bancaire

| Code banque | Code guichet | N° compte | Clé RIB |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| 30003 | 00254 | 00037266224 | 55 |

IBAN : **FR76 3000 3002 5400 0372 6622 455**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

i Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, EQUITABLE-CORSE dont le siège est situé A Mora, 20260 CALVI, et ses prestataires techniques sont autorisés à utiliser les vidéos ou captations numériques soumises par les participants dans le cadre Télé-TREC qui aura lieu le 1^{er} juin au 15 septembre 2024.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par EQUITABLE-CORSE sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

EQUITABLE-CORSE s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Il garantit qu'il n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.